



ARRETE

AM N° 220/2023 – Annule et remplace AM 199/2023 Défilé de Saint Nicolas 2023

Le Maire de la Ville de Neuves-Maisons,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant le Programme des Fêtes de la St Nicolas, le Dimanche 10 Décembre 2023,
Considérant l'Organisation d'un défilé par l'association OCEAN, dont le Président est Monsieur Jean GOEPFER et la nécessité de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La place Jarlan Popielusko et l'allée Povoá de Lanhoso seront interdites à la circulation et au stationnement dès le **Dimanche 10 Décembre 2023 12h00 et jusqu'à la fin de manifestation.**

ARTICLE 2 :

La circulation de tous les véhicules seront interdits le **Dimanche 10 Décembre 2023** de 14H30 à 21H00 :

- Rue du Capitaine Caillon (Comprise entre la rue Anatole France et le Point Central) : D.974
- Rue du Général Thiry : D.115
- Rue Nicolas Gény
- Place Ernest Poirson
- Rue de la Paix
- Impasse du Capitaine Caillon

ARTICLE 3 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le **Dimanche 10 Décembre 2023** dans les rues suivantes :

- Place E. Poirson : de 7 H à 21H
- Rue Victor Hugo (comprise entre la rue J. Jaurès et la rue de Cumène) : de 12H à 21H
- Rue de Cumène (comprise entre la rue Pierre et Marie Curie et la rue V. Hugo) : de 12H à 21H.
- Rue Anatole France de 12H à 21H
- Rue du Capitaine Caillon (Comprise entre la rue Anatole France et le Point Central) : D.974 (y compris les stationnement situés devant la pharmacie Valata et devant Carrefour City) de 12H à 21H
- Rue du Général Thiry : D.115 de 12H à 21H
- Rue Nicolas Gény de 12H à 21H
- Rue de la Paix de 12H à 21H
- Impasse du Capitaine Caillon de 12H à 21H
- Rue Vaillant Couturier de 12H à 21H

ARTICLE 4 :

Mise en place d'une déviation de la circulation :

Direction (NEUFCHATEAU/NANCY) :

- Rue Anatole France
- Rue Abbé Muths
- Rue Roger Salengro
- Rue Jean Jaurès > NANCY

Direction (MESSEIN/NEUFCHATEAU) :

- Rue de Cumène
- Rue Victor Hugo
- Rue Jean Jaurès
- Rue Roger Salengro
- Rue Abbé Muths
- Rue Anatole France
- Rue Aristide Briand > NEUFCHATEAU

Direction (CHALIGNY/MESSEIN) :

- Rue Jean Jaurès
- Rue Victor Hugo
- Rue de Cumène
- Rue Pierre et Marie Curie > MESSEIN

ARTICLE 5 :

L'accès pompier se fera par le carrefour Anatole France/Capitaine Caillon.

ARTICLE 6 :

La signalisation sera mise en place et surveillée par l'association OCEAN et celle de la déviation par les Services Techniques de la Ville de Neuves-Maisons. Le début et la fin du cortège seront matérialisés par un véhicule équipé de gyrophares.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Neuves-Maisons est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet de la Mairie de Neuves-Maisons
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Neuves-Maisons
- Monsieur le Chef du Bureau de Police Municipale
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Neuves-Maisons
- Monsieur le Responsable des Services Territoriaux d'Aménagement Territoire Terres de Lorraine
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Monsieur le Président de l'association OCEAN
- Monsieur le Directeur de la KEOLIS
- Aux riverains des rues Victor Hugo et Vaillant Couturier
- Aux commerçants

Fait à Neuves-Maisons, 08 Décembre 2023
Certifié exécutoire

Le Maire
Pascal SCHNEIDER

